



Nombre de conseillers en exercice : 33  
Votants : 32  
Abstentions :  
Pour : 32  
Contre :

Département de Loire-Atlantique

Ville de LA CHAPELLE-SUR-ERDRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 26 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt trois, le 26 juin à 19 h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 20 juin, s'est réuni salle Édith Piaf à Capellia, sous la présidence de Monsieur Fabrice ROUSSEL, Maire.

**Étaient présents :**

Fabrice ROUSSEL  
Katell ANDROMAQUE  
Jean-Noël LEBOSSÉ  
Noëlle CORNO  
Laurent GODET  
Muriel DINTHEER  
Philippe LE DUAULT  
Camille BRANCHEREAU  
Laurent BREZAC  
Laurence RANNOU  
Viviane CAPITAINE  
Frédéric CHATELLIER  
Claude LEFORT  
Denis BRIANT  
Jean-Pierre GUYONNAUD

Anne OLIVIER  
Eric NOZAY  
Nathalie LEBLANC  
Marc FLEURY  
Sylvie LAJEANNE  
Isabelle LE HEIN  
Martin MOTTET  
Charlotte PERCHER  
Erwan BOUVAIS  
Annie LE GAL LA SALLE  
Christophe BOUVIER-BRAULT  
Christian GUILLEMINEAU  
Bénédicte de LANTIVY  
Sébastien ROUSSEL

formant la majorité des membres en exercice.

**Étaient absents excusés :**

Linda DION, Oscar NAVARRO, Myriam BASOSILA M'BEWA

**Était absent :** Philippe RODRIGUES

**Avaient donné procuration**, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Linda DION à Laurent BREZAC, Oscar NAVARRO à Denis BRIANT, Myriam BASOSILA M'BEWA à Erwan BOUVAIS

**Christophe BOUVIER-BRAULT a été élu Secrétaire de Séance.**

**CONTRIBUTION FINANCIÈRE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LOIRE-ATLANTIQUE POUR L'UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS PAR LES COLLÈGES ET LEURS ASSOCIATIONS SPORTIVES**

**DL\_2023\_06\_14**

Monsieur Brézac expose :

La Ville de La Chapelle-sur-Erdre met chaque année les équipements sportifs municipaux à la disposition des collèges et de leurs associations sportives en vue de la pratique de l'éducation physique sportive dans le cadre des programmes obligatoires définis par l'Éducation Nationale.

En contrepartie, le Conseil Départemental de Loire-Atlantique verse à la Ville une contribution financière, calculée selon le nombre d'heures d'utilisation des équipements sportifs, multiplié par un coût horaire qu'il a préalablement défini.

La convention qui précise les règles de fonctionnement et de facturation de cette utilisation a été renouvelée en 2020 pour 3 ans, pour les années scolaires 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023.

Les tarifs appliqués par le Conseil Départemental sont les suivants :

- Grandes salles : 12,00 € de l'heure
- Petites salles et salles spécialisées : 6,00 € de l'heure
- Installations extérieures ou de plein air : 9,00 € de l'heure

Compte tenu des heures d'utilisation des équipements sportifs par les collèges et leurs associations sportives en cette année scolaire 2022-2023, la contribution financière du Conseil Départemental s'établit comme suit :

	<u>Année 2022/2023</u>			<u>Année 2021/2022</u>		
	Équipements couverts	Équipements de plein air	TOTAL	Équipements couverts	Équipements de plein air	TOTAL
Collège du Grand Beauregard	<b>12 600,00 €</b>	<b>9 072,00 €</b>	<b>21 672,00 €</b>	12 696,00 €	7 641,00 €	20 337,00 €
Collège de la Coutancière	<b>13 080,00 €</b>	<b>6 435,00 €</b>	<b>19 515,00 €</b>	13 095,60 €	6 276,60 €	19 372,20 €
Association Sportive Beauregard	<b>3 762,00 €</b>		<b>3 762,00 €</b>	3 570,00 €		3 570,00 €
Association Sportive Coutancière	<b>1 368,00 €</b>	<b>567,00 €</b>	<b>1 935,00 €</b>	1 428,00 €	918,00 €	2 346,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>30 810,00 €</b>	<b>16 074,00 €</b>	<b>46 884,00 €</b>	30 789,60 €	14 835,60 €	45 625,20 €

La convention actuelle avec le Département étant arrivée à terme, une nouvelle convention sera prochainement proposée à la Ville par le Conseil départemental pour une entrée en vigueur à la rentrée scolaire 2023-2024.

**Vu l'avis de la commission Animation réunie le 14 juin 2023**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

1. **D'APPROUVER** la contribution du Conseil Départemental telle qu'elle est définie ci-dessus,
2. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Le Conseil Municipal approuve ces propositions à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme,  
**Le secrétaire de séance,**



**CHRISTOPHE BOUVIER-BRAULT**

Pour extrait certifié conforme,  
**Monsieur le Maire,**



**FABRICE ROUSSEL**